

DESTINATAIRES : Clientèle du Palais de justice de Montréal et de la Chambre de la jeunesse.

DATE : Le 8 janvier 2020

OBJET : Lancement d'un projet pilote d'envoi des jugements de manière électronique.

Dans une optique d'amélioration continue des services offerts à la population, le ministère de la Justice travaille depuis quelque temps à la mise en place d'un système permettant l'envoi de documentation de manière électronique à partir des palais de Justice.

Le lundi 13 janvier prochain, un projet pilote débutera au Palais de justice de Montréal ainsi qu'à la Chambre de la jeunesse. À partir de cette date, les jugements seront envoyés à l'aide d'une plateforme électronique par courriel plutôt que par la poste comme c'est le cas actuellement.

L'outil retenu respecte les plus hauts standards de sécurité et permet d'effectuer simplement et efficacement la transmission de documents de toutes tailles de manière confidentielle.

À compter de la mise en place du projet pilote, tous jugements transmis à des partenaires de la justice ou à des avocats le seront via cette plateforme. Des procédures seront mises en place de manière à recueillir les adresses courriel des parties ainsi que leur consentement dans le but de les inclure au projet progressivement.

Dans les cas spécifiques où la demande concerne des jugements confidentiels, afin d'ajouter un niveau de sécurité supplémentaire, un mot de passe connu uniquement des personnes concernées sera ajouté à l'envoi.

En cas de difficultés lors de la réception des documents demandés, veuillez contacter le Centre de communication avec la clientèle du MJQ au 1 866 536-5140.

Pour de plus amples informations, nous vous prions de contacter le greffe du Palais de justice de Montréal.

Angie Dionne
Directrice de l'analyse d'affaires et de la formation, par intérim